

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 24/11/2017
Présents : 19	<i>L'an deux mille dix-sept et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marlène FAIVRE
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX par Catherine REBOUL
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Economie agricole : programme d'animation foncière en appui au développement de la filière Parfum Aromatiques et Médicinales et conventionnement avec la SCIC Bio Orb Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales**

Rurale par décret du 25 août 2011, le Pays participe à la mise en place de la filière PPAM en soutien à l'agriculture pour une reconquête des friches. Il assure l'animation du programme et coordonne l'ensemble des acteurs avec les différents maîtres d'ouvrage.

### La mise en œuvre (2012-2017)

Elle permet de diversifier une agriculture à base de monoculture viticole, fortement impactée par les arrachages définitifs de vignes (plus de 15 % des surfaces viticoles arrachées en 5 ans).

Les objectifs du projet optimisent économiquement un savoir-faire local, à des fins :

- de nouvelles productions agricoles, avec diversification et reconquête des friches.
- de nouvelles activités artisanales et industrielles, à forte valeur ajoutée, dans une logique de filière territoriale en lien étroit avec le marché professionnel des PPAM.
- de développement durable, dans une agriculture biologique, facteur du maintien des paysages.

L'action porte en 2017 sur 12 ha en culture, 9 agriculteurs et permet de commercialiser les premiers produits (huiles essentielles, inflorescence séché, rhizomes).

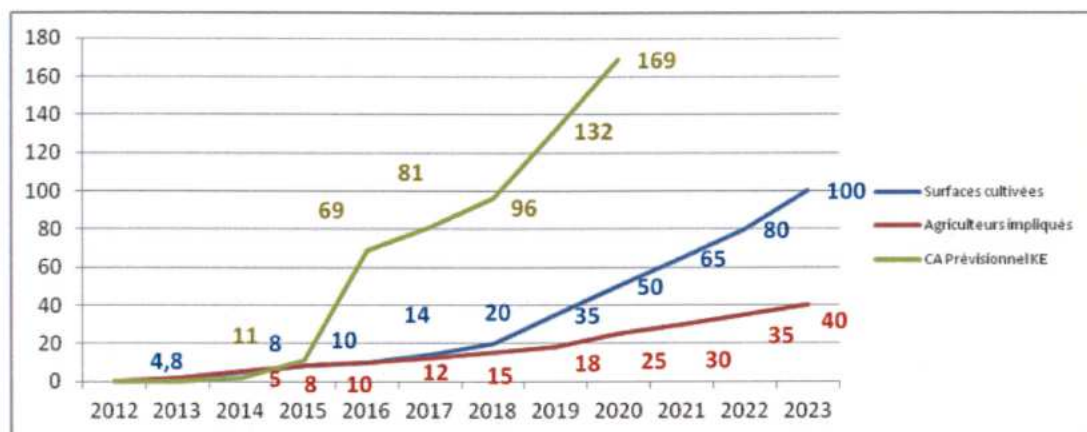
L'action s'appuie sur :

- un support juridique : l'association Bio-Orb vient d'évoluer en SCIC, statut qui garantit simultanément un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale, un statut de société commerciale et un partenariat public/privé, avec une ouverture à de nouveaux partenaires professionnels et universitaires.
- des débouchés commerciaux : la demande est supérieure à l'offre du marché. Les douze hectares en cultures sont déjà commercialisés, les acheteurs anticipent leurs commandes sur les années à venir et versent même des acomptes avant récolte.

- un bâtiment et du matériel à la disposition des agriculteurs.

### Une montée en puissance (2018-2023)

Le projet prévoit de planter 100 ha bio en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales de 100 ha à l'horizon 2023.



Pour répondre aux exigences du marché et aux objectifs initiaux du programme, une mission spécifique doit venir en appui du projet pour apporter une ingénierie spécifique portant sur le développement des productions (objectif 50 ha à 3 ans et 100 ha en 2023) par la reconquête des friches.

Cette ingénierie porte sur :

- **L'animation foncière**  
La mission permettra de rechercher les friches et terres disponibles, identifier les caractéristiques des sols (PH, exposition, ...), estimer les travaux de remise en culture, associer les plantations possibles de type maraichage, annuelle, pérenne....
- **Le lien commercial**  
Aujourd'hui, la difficulté identifiée réside dans l'approvisionnement en plants. En effet, les pépiniéristes sont peu nombreux, surtout en bio. Un travail de recherche pour l'approvisionnement en plants est capital et devra conforter le programme pour assurer le programme de plantations.  
Dans ce programme quand on a la terre, les cultures ; il faut aussi les hommes. La mission consiste aussi à suivre les contrats de productions, d'apport à la SCIC en lien avec le juriste et le comptable.
- **La démarche qualité**  
S'agissant d'un programme de plantations de cultures Bio, tout le suivi traçabilité est indispensable en lien avec l'organisme certificateur. La mission consiste à reprendre le suivi parcellaire / culture et tenir les registres indispensables pour l'obtention des agréments.  
L'accompagnement des coopérateurs est indispensable pour les démarches administratives du contrôle qualité.

Cette action doit permettre de renforcer le nombre des producteurs coopérateurs. Afin de gagner en compétence, les agriculteurs se forment à l'utilisation des nouveaux matériels, les techniques de plantations et de récolte en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et le Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (CRIEPPAM).

Le secteur de plantation va continuer de s'étendre sur le périmètre du Pays. La commercialisation est sur le territoire national avec une finalité internationale.

Le budget proposé est calculé sur la base d'un temps complet à 1 900 € net /mois pour trois ans pour un coût total de 172 111,27 €.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	136 189,08 €	CD 34	27 537,80 €
Frais déplacement	15 493,83 €	Leader	110 151,21 €
Frais généraux 15 %	20 428,36 €	Autofinancement	34 422,26 €
	<b>172 111,27 €</b>		<b>172 111,27 €</b>

Pour s'assurer de la pleine réalisation des objectifs, une convention ci-jointe, en annexe sera signée avec la SCIC Bio Orb PPAM.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- se prononcer sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite ci-dessus,
- se prononcer sur le principe des demandes de subventions telles que précitées,
- se prononcer sur la signature de la convention de partenariat entre la SCIC et le Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable à signer les documents relatifs à l'exécution des décisions dont la convention annexée.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite ci-dessus, sur le principe des demandes de subventions telles que précitées, sur la signature de la convention de partenariat entre la SCIC et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, et autorise le Président à signer les documents relatifs à l'exécution des décisions dont la convention annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 01 décembre 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS

